

# Liste des lots de l'encan de la SNQ du mois de Janvier 2016

Membre	Lot	Item	Date	Description	Condition	Catalogue	Réserve	Prix Vendu	Membre Acheteur
SNQ	1	Carton	2008	Carton présentation avec médaillon seulement	unc		nil		
SNQ	2	Livre	2009	Haxby 2009	unc		nil		
SNQ	3	Livre	2013	Haxby 2013	unc		nil		
SNQ	4	épinglette		SNQ (50ième) + MRC (guerre 1812)	unc		nil		
SNQ	5	Billet	2015	55ième anniversaire de SNQ série *SNQ55-0267	unc		nil		
492	1	Papier	1945/46	Livret complet ration de gaz	au	\$30,00	nil		
492	2	Papier	1987	2 coupons Rabais diff. Des Nordiques	au	\$8,00	nil		
492	3	Papier	2015	\$1,000,000 Banque du Québec avec Jacques Cartier	unc	\$5,00	nil		
492	4	Papier	1992	Esso Sergas Sutton Rabais de 25¢	unc	\$10,00	nil		
492	5	Papier	1995	Set complet 5-10-25-50¢ Couche Tard Québec	unc	\$12,00	nil		
492	6	Papier	1984	J.A. Moisan Jacques Cartier avec timbre (tirage 240)	unc	\$20,00	nil		
492	7	Papier	1980	Diane Dufresne	unc	\$12,00	nil		
492	8	Papier	1975	Garage Fernand Morin Montmagny (\$5.00)	unc	\$8,00	nil		
492	9	Papier	1980	2 coupons 12-20¢ Shell Montmagny	au	\$8,00	nil		
492	10	monnaie	2015	2x25¢ Coquelicot (coloré et non coloré)	unc	\$1,50	nil		
492	11	Jeton	1837	Breton # 692 Bouquet sou	vf	\$18,00	nil		
492	12	Jeton	1837	Breton # 679 Bouquet sou	vf	\$20,00	nil		
492	13	Jeton	1950	3 jetons aluminium de 1-5-25¢ Caisse Scolaire Mtl	f	\$36,00	nil		
492	14	Jeton	1950	2 jetons aluminium 1 et 25¢ Caisse Scolaire MTL	f	\$24,00	nil		
492	15	Jeton	1950	2 jetons al. 1¢ Banq.Scolaire QC et 25¢ Caisse Scolaire MTL	f	\$25,00	nil		
492	16	Jeton	1950	Boulangier Maurice Gaumond St Félicien Bon pour un pain	ef	\$8,00	nil		
492	17	Jeton	1950	Jeton 1/2 pain Jos Leclerc	vf	\$8,00	nil		
492	18	Jeton	1945	Jeton pour le réveil économique Bow: 5463a	ef	\$20,00	nil		
492	19	Médaille	1972	Médaille plaqué OR Canada/Russie 30mm	unc	\$18,00	nil		
492	20	Médaille	1885	Carnaval de Montréal Bow: 2797i	ef	\$25,00	nil		
492	21	Médaille	1893	Exposition souvenir Montréal Bow: 2951a	ef	\$25,00	nil		
492	22	Médaille	1984	Visite du pape Canada 1984, plaqué OR 24k	unc	\$18,00	nil		
492	23	Livre	1965	Livre encan (Léo Meloche) (rare)	ef	\$18,00	nil		
492	24	Livre	1987	Livre 125ième Ass. Numismatique de Mtl	unc	\$15,00	nil		
490	1	1¢	1909	Canada (tache au dos)	Fine	\$3,00	\$1,00		
490	2	1¢	1915	Canada	F+	\$5,00	\$1,00		
490	3	1¢		2 rouleaux de 1¢ (95x1¢) 1939 à 1959	vg et +	\$5,00	\$2,25		
490	4	5¢		Canada (5x5¢) 1927-28-29-30-31	vg et +	\$25,00	\$3,00		
490	5	5¢		Canada (4x5¢) 1932-33-35-36	vg et +	\$20,00	\$3,00		
490	6	5¢		Canada (4x5¢) 1938-40-41-42	vg et +	\$10,00	\$1,00		
490	7	5¢		Canada (3x5¢) 1943V-1944Vsteel-1945Vsteel	vg et +	\$7,00	\$1,00		
490	8	5¢		Canada (40x5¢) 1946 à 1964	vg et +	\$8,00	\$2,50		
490	9	10¢		Canada (8x10¢) 1910-12-38-43-46-47-47ml-49	g et +	\$15,00	\$3,00		
490	10	10¢		Canada (8x10¢) 1952-53-55-62-63-64-67-81	vg et +	\$8,00	\$3,00		
490	11	25¢		Canada (4x25¢) 1953-54-55-56	vg et +	\$10,00	\$3,00		
490	12	25¢		Canada (4x25¢) 1957-58-59-60	vg et +	\$10,00	\$3,00		
490	13	25¢		Canada (4x25¢) 1961-62-63-64	vg et +	\$10,00	\$3,00		
490	14	25¢		Canada (6x25¢) 1977-78-80-81-82-2001P	ef et +	\$5,00	\$2,00		
490	15	25¢	2013	Canada Salaberry coloré et non coloré	BU	\$2,50	\$0,50		
490	16	25¢	2015	Canada Drapeau Canadien coloré et non coloré	BU	\$2,00	\$0,50		
490	17	50¢		Canada (8x50¢) 1969-78-80-81-82-94-2002-2014	ef et +	\$7,00	\$4,00		
490	18	\$1,00		Canada (6x\$1.00) 1977-78-80-81-82 confédération	ef et +	\$7,00	\$6,00		
490	19	\$2,00	2010	Canada (14 séparation)	au	\$8,00	\$2,00		
490	20	Série	1967	Canada set 1¢5¢10¢25¢50¢1,00	ef et +	\$20,00	\$7,00		
490	21	Série	70 à 81	Lot de 10 dollars de commerce Ontario (différent)	au	\$27,50	\$6,00		
490	22	Série	2015	Série Coquelicot (\$2.00 + 25¢ coloré et non coloré)	BU	\$4,00	\$2,50		
490	23	coupon		Bon pour 1/2 gallon Laiterie La Tuque	unc	\$8,00	\$1,00		
490	24	jeton		Casino Expo Québec	ef	\$1,00	nil		

# Règlement de la Charte : Règlement des encans

## Article 2.1 Éligibilité

### 2.1.1

Seuls les membres de la S.N.Q. ont le droit de participer à l'encan en tant que vendeur et/ou acheteur lors de l'encan annuel. Cependant le public peut participer à l'encan annuel en tant qu'acheteur.

### 2.1.2

Lorsque des lots sont réservés aux membres juniors, un membre régulier peut miser sur ces lots si aucune mise n'a été faite par un junior.

## Article 2.2 Valeur des lots

### 2.2.1

Lors de tous les encans, chaque lot mis en vente doit représenter une valeur minimum de 1.00\$ suivant un catalogue reconnu ou le prix du marché. Le prix de réserve doit également avoir la valeur minimum exigée, sinon le prix de réserve devra être nul.

## Article 2.3 Commission

### 2.3.1

Une commission de 10% est perçue par la S.N.Q. sur chaque lot dûment adjudgé. Cette commission est payée par le vendeur.

## Article 2.4 Lots retirés

### 2.4.1

Chaque lot retiré avant l'encan ou non déposé est l'objet d'une pénalité de 10% basée sur: le prix de réserve, s'il en est un; ou sur le plus bas prix d'un catalogue reconnu ou du marché.

## Article 2.5 Nombre de lots

### 2.5.1

Le nombre maximum de lots pouvant être mis en vente par un membre, à moins d'avis contraire, est normalement illimité pour tous les encans. La liste doit être remise ou postée, ou envoyée par courrier électronique directement au responsable.

## Article 2.6 Soumissions

### 2.6.1

Les soumissions par la poste, par fax ou par courrier électronique sont acceptées selon les conditions suivantes:

#### 2.6.1a

Le faire parvenir à la S.N.Q. par écrit ou par courriel la liste des lots faisant l'objet de la soumission. Il n'est pas nécessaire d'envoyer de paiement à l'avance. Les mises doivent être adressées au commissaire-priseur.

#### 2.6.1b

S'engager, sur réception des lots adjudgés, à faire parvenir un chèque à l'ordre de la S.N.Q. représentant le total de la somme due pour les lots adjudgés, plus le coût des frais postaux et d'emballage.

#### 2.6.2

Les mises sur les lots se font en levant la main au-dessus de sa tête, lors de l'encan mensuel. Les mises sur les lots, lors de l'encan annuel, se font en levant un carton ou une plaquette numéroté(e), laissant distinctement voir le numéro par le commissaire-priseur.

## Article 2.7 Échelle de mise sur les lots

### 2.7.1 Les mises sur les lots lors de l'encan graduent

selon l'échelle suivante:

## Article 2.8 Engagement du vendeur

### 2.8.1

Le membre qui met en vente des lots pour l'encan:

#### 2.8.1 a

S'engage lors de l'encan mensuel, à déposer les pièces au moins dix (10) minutes avant la réunion mensuelle. Les lots, lors de l'encan annuel, doivent être

Moins de 2.00\$	par	10 cents
2.00\$ à 5.00\$	par	25 cents
5.00\$ à 15.00\$	par	50 cents
15.00\$ à 25.00\$	par	1.00 dollar
25.00\$ à 50.00\$	par	2.00 dollars
50.00\$ à 100.00\$	par	3.00 dollars
plus de 100\$	par	5.00 dollars

déposés dans la salle prévue à cette fin avant l'heure limite fixée par le conseil d'administration;

#### 2.8.1 b

Doit utiliser les étiquettes de lots réglementaires de la S.N.Q.; le modèle est disponible pour en faire des copies soit lors des réunions de la Société ou sur le site Internet de la Société.

#### 2.8.1 c

Doit inscrire sur ces étiquettes les informations requises;

#### 2.8.1 d

Se rend seul responsable de la gradation des pièces; il s'engage à reprendre les lots acquis par correspondance et retournés par l'acheteur;

#### 2.8.1 e

S'engage à payer à la S.N.Q. la commission mentionnée précédemment sur les lots adjudgés

## Article 2.9 Engagement de l'acheteur

### 2.9.1

Le membre qui achète des lots pour l'encan:

#### 2.9.1 a

S'engage lors de l'encan, à accepter les lots tels quels s'il est présent lors de la tenue de l'encan.

#### 2.9.1 b

S'engage lors d'une mise postale, à retourner les lots, dont il est insatisfait, dans les dix jours suivants la réception des dits lots.

## Article 2.10 Responsabilité de la S.N.Q.

### 2.10.1

La S.N.Q. se dégage de toute responsabilité concernant la gradation, le vol, la perte ou la détérioration des lots adjudgés comme de ceux non adjudgés.